

SYGEASSUR

TUTORIEL « FLOTTE TOUS VÉHICULES » ET « REGISTRE DES SORTIES VÉHICULES »

Deux nouvelles fonctionnalités, en plus des déclarations d'accidents viennent s'ajouter à SYGEASSUR : « Flotte tous véhicules » et « Registre des sorties véhicules ».



ENREGISTREMENT ET SUIVI DE LA FLOTTE AUTOS ET AUTRES VEHICULES ASSURÉE PAR LA GMF VIA LA FCD ONGLET « FLOTTE TOUS VEHICULES »

Le parc ou flotte automobile de votre club doit être enregistré sur SYGEASSUR. Chaque année vous serez dans l'obligation de déclarer le parc de votre club (si vous n'êtes propriétaire d'aucun véhicule, votre attestation sortira avec un état néant).

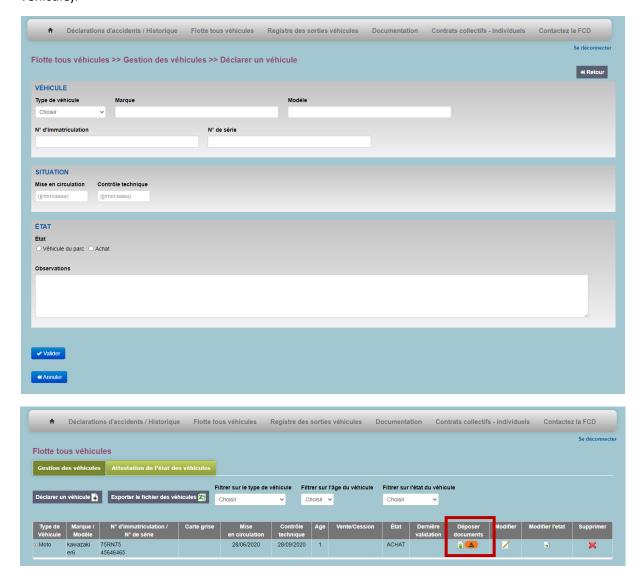
Il vous faut donc déclarer les véhicules pour lesquels l'assurance est réglée par la FCD via la GMF (en l'absence de véhicule, il vous faut déclarer un état néant).

Dès le 1^{er} février 2022 (ce contrat fonctionnant en année civile), vous serez relancé tant que vous n'aurez pas déclaré la situation de votre parc automobile dans SYGEASSUR.

1- Cliquez sur « Flotte tous véhicules » puis sur « Déclarer un véhicule »



2- Renseignez les éléments demandés pour chaque véhicule composant votre parc et assuré par la GMF via la FCD (assurance réglée par la fédération) sans oublier de joindre la carte grise, voire le contrôle technique (le dépôt de ces documents sera possible après avoir validé la déclaration du véhicule).



3- Une fois tous vos véhicules déclarés, cliquez sur l'onglet « Attestation de l'état des véhicules » Cochez la ou les cases correspondant à chaque véhicule puis cliquez sur « Valider l'état de la flotte tous véhicules ».



4- Cliquez ensuite sur « **Générer l'attestation de déclaration de l'état de la flotte tous véhicules** pour l'année N »

Si vous n'avez aucun véhicule à déclarer vous pouvez directement cliquez sur l'onglet « **Attestation** de l'état des véhicules » puis sur « **Générer l'attestation** de déclaration de non possession de véhicule pour l'année N ».

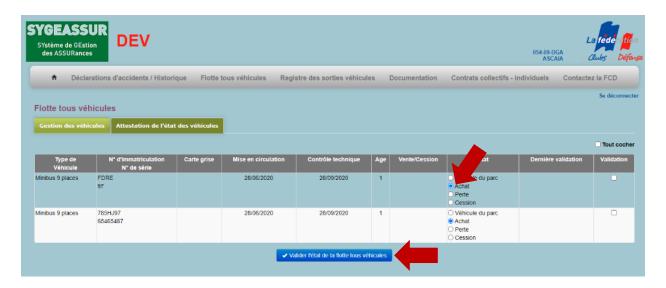
5- Cochez la case de signature électronique et cliquez sur « Je génère l'attestation »



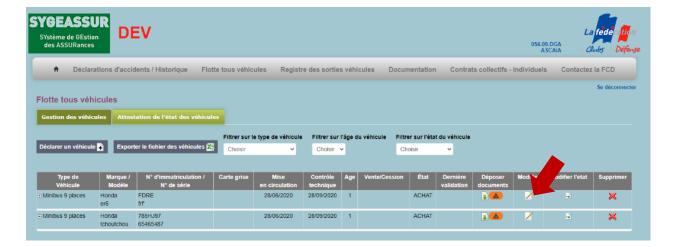
Votre attestation est générée automatiquement et disponible au format PDF. Elle est également immédiatement exploitable par le bureau du suivi des assurances de la FCD.

6- Il vous faudra par la suite déclarer chaque changement lié à votre parc véhicules (achat, perte, cession) pour que la fédération soit immédiatement informée et qu'elle puisse agir au plus vite vers l'assureur.

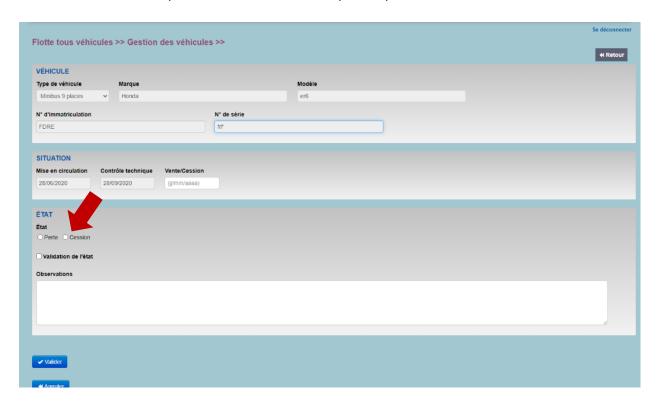
Pour ce faire, dans l'onglet « Attestation de l'état des véhicules », cochez la case correspondant à l'état du ou des véhicules puis validez l'état.



Ou dans l'onglet « Gestion de véhicules » cliquez sur « Modifier » en face du ou des véhicules concernés par le changement



Cochez la case correspondant à l'état du véhicule puis Cliquez sur « Valider »



ENREGISTREMENT DES SORTIES DE VÉHICULES (autres que ceux déclarés ci-dessus)

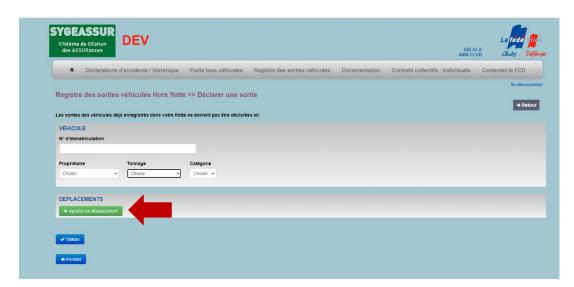
Il vous faut déclarer toute sortie de véhicules pour une prise en charge ponctuelle de l'assurance GMF/FCD. Ces déclarations se font au fur et à mesure du besoin. L'information est immédiatement transmise au bureau du suivi des assurances de la FCD et le véhicule est de fait pris en charge au niveau assurance durant la durée du déplacement déclaré.

1- Pour ce faire, cliquez sur l'onglet « Registre des sorties de véhicules »

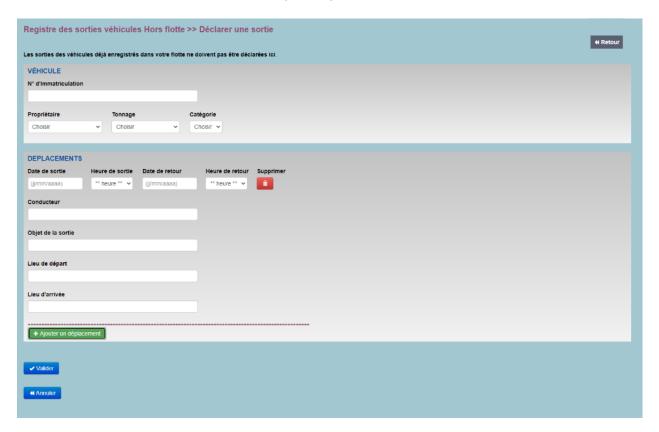
Cliquez ensuite sur « Déclarer une sortie »



2- Entrez le numéro d'immatriculation du véhicule qui effectue la sortie, ainsi que le propriétaire légal, le tonnage et la catégorie du véhicule. Puis cliquez sur « Ajoutez un déplacement »



3- Saisissez les informations demandées puis cliquez sur « Valider »



Une fois la validation effectuée l'information est transmise directement à la fédération et est enregistrée au niveau de votre club.